



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protocole santé mentale des élèves « Du repérage à la prise en charge »

Lycée Blaise Pascal

ORSAY

Description	Qui	Comment
Repérer		
Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps. Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, retards, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie...	L'ensemble des personnels de l'école ou de l'établissement Les élèves Les familles	Pour plus d'informations : Reconnaître les signes d'alerte chez les jeunes et adolescents https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/souffrance-psychique/signes-alerte La santé mentale des enfants https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/sante-mentale/sante-mentale-des-enfants « Enfants en danger : comment les repérer, que faire ? » https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire
Signaler ou Alerter si urgence		
Si des signes alarmants sont décelés chez un élève, il est conseillé de faire un signalement auprès des personnels identifiés de l'établissement scolaire. Si la situation est jugée urgente, mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri-catégoriel sur une situation peut être bénéfique. Exemples de situations d'urgence :- traces d'auto-mutilation, propos suicidaires (oral ou écrit), suspicion de violences intra-familiales...	L'ensemble des personnels de l'établissement Les élèves Les familles	Personnes à alerter : - en premier : l'infirmière, Mme MAGGUILLI - en second : une CPE, Mme ROUANET ou Mme GUICHARDAZ - ensuite la PSYEN Mme GUIONNEAU et la Direction <i>Il est préférable d'utiliser la fiche d'aide au repérage et de signalement.</i> En cas de risque suicidaire et de danger pour l'enfant : 1. alerter l'infirmière, à défaut une CPE 2. alerter le chef d'établissement 3. en cas d'impossibilité de les joindre : composer le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention.
Évaluer		
À partir du signalement, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'établissement afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.	L'équipe ressource : Mme MAGGUILLI, infirmière Mme ROUANET, CPE Mme GUICHARDAZ, CPE Mme GUIONNEAU, PSYEN Mme COURTOIS, Sec scolarité Mme PALLISE, Provisseure Adj Mme BASILE, Provisseure	L'équipe ressource : • se réunit tous les mardis matin pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles ; • échange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant fait le signalement afin de comprendre le problème ; • décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.

Adresser		
En fonction de la situation l'équipe ressource peut proposer une prise en charge en interne ou en externe. En interne l'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par les personnels de santé rattachés à l'établissement soit l'infirmière, la psychologue. En externe l'équipe ressource peut suggérer à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé en dehors de l'Éducation nationale. Un lien peut être fait avec des partenaires ayant l'agrément de l'académie ou du ministère ou avec le conseil local de santé mentale (CLSM) pour l'identification des professionnels de santé notamment. Un signalement aux structures avec lesquelles l'établissement est en relation pourra être fait pour favoriser une prise en charge.	L'équipe ressource : <i>Mme MAGGUILLI, infirmière</i> <i>Mme ROUANET, CPE</i> <i>Mme GUICHARDAZ, CPE</i> <i>Mme GUIONNEAU, PSYEN</i> <i>Mme COURTOIS, Sec scolarité</i> <i>Mme PALLISE, Provisseure Adj</i> <i>Mme BASILE, Provisseure</i> Quelques partenaires 1. Médecin traitant 2. PAEJ 3. CEPIA centre d'écoute hospitalier 4. UNISONJE centre d'écoute hospitalier 5. Essonne Accueil à Palaiseau CJC 6. Centre de santé sexuelle à Orsay	L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins. L'équipe ressource discute et décide avec l'élève et sa famille de la mise en place d'aménagements au sein de l'établissement.
Assurer un suivi		
Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'établissement, est une étape essentielle. Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.	Tout personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire, la PSYEN et l'infirmière. Des camarades La famille	L'équipe ressource peut : • Partager certaines informations avec les personnels de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ; • Prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal... pour assurer ce suivi ; • Rester à l'écoute de la famille et éventuellement des camarades.

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec « l'équipe bien vivre au lycée » chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement, dans le cadre du dispositif pHARe.

La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.

